

# SCHÉMA DIRECTEUR DU HANDICAP

## 2019 - 2022

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

## Table des matières

1	Mot du Président.....	3
2	PRESENTATION GENERALE .....	4
2.1	Le cadre réglementaire.....	4
2.2	Les principaux acteurs ressources du handicap à l'université .....	6
3	Etudier à Paris 1 : améliorer l'accès à la formation et à la recherche.....	8
3.1	Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap.....	8
3.2	Accompagnement des enseignants à l'inclusion des étudiants en situation de handicap .....	10
3.3	Insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap .....	10
3.4	Accompagnement des doctorants en situation de handicap.....	11
4	Impulser une culture du handicap au sein de la communauté universitaire.....	12
4.1	Développement des actions de sensibilisation autour du handicap.....	12
4.2	Accès à la culture et au sport .....	13
4.3	Favoriser les agents à déclarer leur handicap .....	14
4.4	Favoriser le partage d'information autour du handicap .....	15
5	Une université engagée pour une société plus inclusive .....	16
5.1	Recrutement.....	16
5.2	Accompagnement et maintien dans l'emploi des personnels .....	16
5.3	Achats .....	18
5.4	Intégration du handicap dans les formations dispensées par l'université Paris 1 .....	18
6	Une Université, espace de vie et de travail pour tou.te.s .....	19
6.1	Accessibilité des locaux .....	19
6.2	Accueil des usagers en situation de handicap.....	20
6.3	Accessibilité numérique des sites internet et intranet .....	20
6.4	Espaces pédagogiques interactifs.....	21
7	ANNEXES.....	22
7.1	Calendrier de consultation des instances.....	22
7.2	Glossaire .....	23
7.3	Etat des lieux des étudiants en situation de handicap.....	24
7.4	Etat des lieux des agents de l'université en situation de handicap.....	26
7.5	Etat de l'accessibilité des locaux de l'université.....	27

## 1 Mot du Président

*Toujours fidèle aux valeurs qui la fondent et à son sens de l'altérité, l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne porte une attention toute particulière à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, étudiant ou personnel. Le meilleur accueil, le meilleur accompagnement, l'accessibilité des locaux, l'accessibilité numérique ou encore simplement le meilleur accès au savoir et aux services sont autant d'objectifs que nous poursuivons. Ces objectifs se concrétisent par des actions que nous conduisons et qui participent à une véritable politique d'intégration des étudiants et des personnels en situation de handicap, politique que l'Université continue à mener et à développer maintenant depuis de longues années.*

*Les dispositifs mis en place visent à améliorer le quotidien de chacun, à permettre à chaque étudiant de mener ses études dans les meilleures conditions, dans la perspective d'une insertion professionnelle et ils doivent permettre à chacun des membres du personnel d'exercer sa vie professionnelle dans le meilleur contexte de travail. Le Relais Handicap intégré au Service de la Vie Etudiante(SVE), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI), la Direction Partenariat Entreprises et Insertion Professionnelle (DPEIP), le Service de la Médecine préventive (SIUMPPS), tous les services concernés – et la liste est longue -, le Service des Sports (UEFAPS) - si actif dans l'intégration des personnes en situation de handicap et le développement du Handisport - et l'ensemble des référents handicap des composantes, les différentes catégories du personnel dont les enseignants et les enseignants-chercheurs se sont réunis autour d'une question commune au sein de la Commission Handicap pour construire ensemble ce schéma directeur pluriannuel, schéma autant ambitieux que pragmatique. Je tiens, ici, à remercier les services et les personnes qui les composent, pour leurs actions quotidiennes exemplaires auprès du public en situation de handicap tout autant que pour leur contribution à l'élaboration de ce schéma directeur.*

*Ce schéma directeur pluriannuel du handicap a pour ambition de développer le bien-être des étudiants et des personnels au sein de notre Université et de favoriser le bien-vivre ensemble. Ses axes stratégiques ne représentent pas seulement des bénéfices pour les personnes en situation de handicap. Ils représentent aussi un réel apport pour l'ensemble de la communauté.*

*La question du handicap concerne chacun de nous, elle nous concerne donc tous.*

## 2 PRESENTATION GENERALE

### 2.1 Le cadre réglementaire

#### 2.1.1 *Loi du 11 février 2005*

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne d'abord une définition juridique du handicap en l'envisageant dans sa diversité :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Posant le principe selon lequel la solidarité nationale s'exerce à l'égard de toute personne en situation de handicap, cette loi a instauré :

- La création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) qui accueillent, informent, accompagnent, et conseillent les personnes handicapées et leur famille, elles doivent aussi sensibiliser tous les citoyens au handicap.
- Le droit à la compensation, qui permet de couvrir les besoins en aides humaines et techniques, l'aménagement du logement, du véhicule, les aides spécifiques ou exceptionnelles et les aides animalières.
- L'instauration de compléments à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) : complément de ressources et majoration pour la vie autonome.

De plus, elle affirme l'existence d'un cadre de vie ordinaire pour la scolarité :

- Chaque enfant, ou adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier.
- Concernant les étudiants, la loi réaffirme la possibilité de prévoir des aménagements afin que les étudiants handicapés poursuivent leurs études, passent des concours.

Enfin, la loi réaffirme l'obligation d'emploi pour les employeurs privés et publics qui doivent atteindre 6% de personnels en situation de handicap parmi leur effectif sous peine de payer une contribution. Dans la fonction publique, cette contribution alimente le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

A partir de l'année 2015, les universités entrées en responsabilités et compétences élargies ont dû déclarer de façon autonome le nombre d'agents handicapés employés et s'acquitter, le cas échéant, de la contribution demandée aux employeurs n'atteignant pas le taux de 6%.

### **2.1.2 Loi du 22 Juillet 2013**

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a prévu la mise en place d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, couvrant l'ensemble des domaines concernés par le handicap.

Le Conseil d'Administration adopte ce schéma directeur sur proposition du Conseil Académique.

Chaque année, le président présente au Conseil d'Administration un bilan de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivis.

Les établissements d'enseignement supérieur sont donc largement encouragés à élaborer une **stratégie handicap** et un **plan d'actions pluriannuel** à l'échelle de l'établissement (prenant en compte l'ensemble du parcours des étudiants, depuis l'information sur les études jusqu'à l'orientation professionnelle post-diplôme, en passant par la scolarité, les examens, la vie universitaire, les stages et séjours à l'étrangers, etc.). Cette volonté doit aboutir à passer d'une logique d'aide individualisée à celle d'accessibilité globale de l'environnement des étudiants et des personnels.

### **2.1.3 Loi du 10 juillet 2014**

Conformément à la loi du juillet 2014 et en application de l'ordonnance n°2014 – 1090 du 26 septembre 2014, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été déposé à la préfecture en septembre 2015 pour une programmation de 6 ans à compter de 2016. La Direction du Patrimoine et de l'Immobilier (DPI) met en œuvre l'Ad'Ap depuis 2016. Il reste encore des travaux à réaliser dans les prochaines années avant son achèvement en 2021. La mise en œuvre de l'Ad'AP a permis de poursuivre les travaux de mise en accessibilité-handicapés déjà commencés à l'Université depuis 2010 sous l'emprise des réglementations précédentes.

Les futures améliorations et transformations vont permettre d'accueillir plus d'étudiants et personnels en situation de handicap qu'aujourd'hui et dans de meilleures conditions.

Ces travaux permettront d'aboutir à une conformité réglementaire

### **2.1.4 Décret n° 2009-546 du 14 mai 2009 et arrêté du 29 avril 2015 relatif au référentiel général d'accessibilité pour les administrations**

Un référentiel d'accessibilité fixe, pour l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics qui en dépendent, les règles techniques, sémantiques, organisationnelles et d'ergonomie que doivent respecter leurs services de communication publique en ligne afin d'assurer aux personnes handicapées la réception et la compréhension de tout type d'information diffusée sous forme numérique, de leur permettre d'utiliser ces services et, le cas échéant, d'interagir avec ces derniers. Ce référentiel s'applique aux différents types de handicap et aux différentes technologies mises en œuvre par les services de communication publique en ligne, en particulier l'internet, le téléphone et la télévision..

### 2.1.5 Charte « Université/Handicap » 2012

La charte « Université/Handicap » conclue le 4 mai 2012 (une première charte avait été signée en 2007) comporte quatre volets :

- la consolidation des dispositifs d'accueil et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle
- le développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées
- l'accroissement de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap
- le développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements

L'article 2 de cette charte pose le principe du schéma directeur du handicap.

« Chaque établissement élabore sa politique en la matière et en définit les axes stratégiques.

Cette politique est déclinée sous forme d'un schéma directeur pluriannuel adopté en conseil d'administration. Le schéma directeur couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap (étudiant-e-s, personnels, formation et recherche, accessibilité). Il présente les priorités stratégiques retenues par les établissements, au regard des obligations fixées par la loi. Il explicite le pilotage et les modalités de mise en œuvre, décrit les actions engagées et précise le calendrier. Il est articulé avec les schémas directeurs existants. »

L'université **Paris 1 Panthéon-Sorbonne** est signataire de la Charte « Université/Handicap » et a voté son premier schéma directeur pluriannuel du handicap en Conseil d'administration du 17 décembre 2013, ce qui a constitué un engagement fort pour répondre aux objectifs fixés par la loi de 2005.

## 2.2 Les principaux acteurs ressources du handicap à l'université

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a déployé une politique handicap engagée, depuis de nombreuses années, en s'appuyant sur de nombreux acteurs.

- Le relais handicap

Le relais handicap au sein du service de la vie étudiante assume la mission de référent handicap pour les étudiants en situation de handicap de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. A ce titre, il est en charge d'accompagner les étudiants en situation de handicap pour leur permettre une pleine intégration dans la communauté universitaire et dans la vie de l'établissement. Ils ont aussi pour mission de contribuer à faire changer le regard des étudiants et des agents sur le handicap en menant des actions d'information et de sensibilisation.

- Le correspondant handicap

Le correspondant handicap est le pendant du relais handicap pour les personnels en situation de handicap de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Cette fonction est assumée par le responsable du pôle qualité de vie au travail, à la direction des ressources humaines. Il accompagne les agents dans leur démarche de déclaration et dans leur parcours professionnel au sein de l'établissement en lien avec d'autres acteurs dans le but d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap et de maintenir dans l'emploi au maximum.

- Le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion à la santé pour les étudiants :

Le service interuniversitaire de médecine préventive dispose d'une équipe médicale qui appuie le relais handicap en dispensant des recommandations médicales permettant d'aménager la formation à l'état de santé des étudiants. Ces solutions peuvent se traduire par des aides humaines (preneurs de notes, tutorat spécifique...), des aides techniques (boucles magnétiques, prêt d'ordinateur, achat de mobilier...), des aménagements de travail et adaptations du cursus universitaire et des concours, ...

- Le médecin de prévention

Le médecin de prévention reçoit sur demande ou dans le cadre d'une surveillance médicale renforcée les personnels en situation de handicap afin de trouver des solutions pour compenser au maximum leur handicap.

- Les directions centrales et les composantes

De nombreux autres services sont également impliqués pour appuyer le relais handicap et le correspondant et leur permettre de mener à bien leurs actions : direction de la prévention, de la sécurité et de l'environnement, direction du patrimoine immobilier, direction des affaires juridiques et institutionnelles, direction du système d'information et des usages numériques, direction partenariat entreprises et insertion professionnelle, service social, direction des ressources humaines, UEFAPS...

- La commission handicap

Prévue par le règlement intérieur de l'Université, la commission handicap est un organe consultatif qui travaille sur les problématiques liées au handicap dans l'établissement. Son objectif est de faire des propositions afin de coordonner les actions de l'université dans ce domaine. La commission est composée des deux vice-présidents de la CFVU, ainsi que de deux représentants des personnels enseignants, deux représentants des BIATSS et deux représentants des usagers élus au CAC. Pour chaque membre titulaire est désigné un membre suppléant. Siègent également un représentant handicap par famille disciplinaire désignés par le Président de l'Université parmi les référents des composantes. Le Président désigne dans les mêmes conditions un responsable administratif par famille disciplinaire. Sont membres de droit de cette commission le relais handicap, le correspondant handicap, le médecin pour les étudiants et le médecin de prévention pour les personnels.

### 3 Etudier à Paris 1 : améliorer l'accès à la formation et à la recherche

L'université a pour vocation d'accueillir des étudiants en formation initiale et des stagiaires en formation continue en leur donnant toutes les chances de réussir dans leur parcours de formation. Une situation de handicap ne devant pas être un obstacle à cette acquisition de connaissance, l'Université s'engage encore à améliorer les conditions d'accès à la formation et la recherche pour les étudiants en situation de handicap.

#### 3.1 Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Mettre en place une journée/demi-journée d'accueil sans rendez-vous pour encourager la venue des étudiants les plus fragiles/ réticents	Nombre de rendez-vous	Relais Handicap	2019
Réunir et mobiliser les acteurs ressources autour d'un étudiant en situation de handicap spécifique pour répondre aux besoins identifiés (UEFAPS/ Vie culturelle, associative/ DRI/ Insertion pro / SCUIO)	Nombre de réunion d'équipe plurielle	Relais Handicap	2019
Envoyer le guide handicap mis à jour aux UFR en vérifiant son accessibilité numérique	Date d'envoi	Relais handicap / Communication / DSIUN	2019
Etudier le circuit de diffusion des arrêtés auprès des enseignants pour améliorer la prise en compte des aménagements	Rédaction et mise en œuvre d'une procédure	Relais Handicap	2021
Simplifier les procédures pour les étudiants avec un handicap non-évolutif (PAEH pluriannuel et renouvellement des aménagements)	Nombre d'étudiants concernés Rédaction de la procédure	Relais Handicap /SIUMPPS	2020
Mettre en place deux réunions par an avec les correspondants handicap au sein des UFR (en début et en fin d'année universitaire) pour évaluer les difficultés/besoins, apporter des éléments d'information, répondre aux questions, expliquer les procédures, échanger etc...	Nombre de réunion par an et participation des correspondants handicap	Relais handicap	2020
Disposer d'une liste de diffusion avec les correspondants handicap de chaque UFR afin de créer un espace d'échange entre collègues et de faciliter la communication avec les référents handicap	Création de la liste de diffusion, bilan de son utilisation	Relais handicap	2020
Rencontrer d'autres missions handicap pour échanger sur les expériences de chacun et les bonnes pratiques à développer	Nombre de rencontres et comptes rendus	Relais handicap	2020
Intégrer un volet « accueillir et orienter un étudiant en situation de handicap » au module de formation réservé aux nouveaux agents de Paris 1, également accessible aux correspondants handicap et personnels d'accueil de chaque centre en poste (ou tout autre personnel intéressé).	Bilan annuel de l'état d'avancement du projet « module de formation » / compte-rendu des réunions.	Responsable formation DRH	2021



Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Confier des missions plus larges à certains preneurs de note en fonction des besoins, accompagnement administratif (accès ENT/EPI), dans les services de scolarité, mise en accessibilité des notes fournies. Missions valorisables dans le cadre de l'engagement étudiant	Nombre d'étudiants demandant à ce que leur engagement soit valorisé dans la cadre de l'engagement étudiant / dossiers et bilans fournis par les étudiants dans ce cadre (pour l'étude qualitative)	Relais handicap	2021
Recruter une ou des personnes (s) en service civique pour accompagner les étudiants en situation de handicap dans des démarches précises (visite des bâtiments, des bibliothèques, aide administrative...)	Nombre d'étudiants sollicitant cette aide	Relais handicap	2020
Rédiger une fiche d'aide pour s'assurer de l'accessibilité numérique des prises de note	Distribution d'une fiche par preneur de notes	Relais handicap p	2020
Rédiger un guide de l'étudiant « accompagnant »	Nombre de guide transmis aux étudiants concernés	Relais handicap	2021
Participer aux forums et salons à destination des étudiants et des lycéens pour communiquer sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap	Nombre de manifestations	Relais handicap / associations étudiantes	2021
Sensibiliser les étudiants (ambassadeurs) à la question du handicap qui représentent l'établissement dans les salons étudiants	Nombre de personnes formées	Relais handicap	2021
Disposer de correspondants handicap au sein des services dédiés à la mobilité internationale, proposer une charte qui définisse les rôles et les missions de chacun des services et les modalités de leur collaboration	Nombre d'étudiant en situation de handicap en mobilité	Relais handicap / DRI	2022

L'accès des étudiants aux espaces pédagogiques interactifs (EPI) est abordé au paragraphe 6.4.

La sensibilisation des étudiants à l'importance de la RQTH est abordée dans le paragraphe 3.3.

### 3.2 Accompagnement des enseignants à l'inclusion des étudiants en situation de handicap

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Mettre à jour le guide enseignants sur le volet handicap (rappels réglementaires, « bonnes pratiques », informations sur les grandes typologies de handicap et leurs répercussions)	Diffusion du guide aux enseignants, nombre de retour éventuels sur l'utilité/ opportunité de ce guide, cet outil peut prendre la forme d'un questionnaire succinct envoyé aux enseignants (nombre de retour, analyse des réponses)	Communication/ Correspondant handicap / Relais handicap	2020
Intégrer au catalogue des formations de Paris 1 destinées aux enseignants une formation « inclusion des étudiants à besoins éducatifs spécifiques et accessibilité pédagogique »	Bilan annuel de l'état d'avancement du projet « module de formation » / compte-rendu des réunions.	Responsable formation DRH	2021
Intégrer un module handicap dans les formations obligatoires des nouveaux maîtres de conférences	Nombre de personnes formées	Relais et correspondant handicap / Responsable formation	2020

### 3.3 Insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Disposer de correspondants handicap au sein des services dédiés à l'insertion professionnelle et à l'orientation.	Liste des correspondants	DPEIP	2020
Suivre l'insertion professionnelle après la fin de la scolarité par l'envoi d'un questionnaire modifié pour intégrer le handicap et pour le rendre accessible numérique	Nombre de retour de questionnaire Taux d'insertion des étudiants en situation de handicap	DPEIP/ORIVE	2022
Participer aux manifestations extérieures liées à l'emploi	Nombre de manifestation	Relais handicap	2020

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Favoriser la diffusion d'offre de recrutement et ateliers spécifiques (exemple : CV, lettre de motivation) organisées par des partenaires extérieurs	Nombre d'annonces diffusées Nombre d'étudiants qui se sont présentés à l'événement	Relais handicap / DPEIP	2021
Apporter une information sur la RQTH, une aide dans la constitution du dossier et contractualiser avec la MDPH pour fluidifier les demandes.	Nombre d'étudiants ayant demandé un soutien	Relais handicap	2021

### 3.4 Accompagnement des doctorants en situation de handicap

La politique de recherche de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est portée par un tissu d'unités scientifiques, véritables pépinières de performance et d'innovation. Le doctorant est un chercheur en phase de formation. Sa formation doctorale est une formation par le projet doctoral, organisée par une école doctorale, il se forme par l'expérience professionnelle de la recherche au sein d'une unité ou d'une équipe de recherche reconnue.

Les doctorants peuvent présenter différents statuts (contractuels, boursier, non financé), mais quel que soit son statut, l'université accompagne le doctorant en situation de handicap tout au long de sa thèse.

Chaque année, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation mène une campagne nationale visant à financer des contrats doctoraux sur fonds ministériels pour inciter les étudiant-e-s en situations de handicap à poursuivre leurs cursus. L'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne participe à la valorisation de cette campagne qui n'a pas vocation à être la seule voie d'accès au contrat doctoral pour les étudiants reconnus travailleurs en situation de handicap.

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Diffusion des informations sur le handicap et des procédures à l'ensemble des écoles doctorales	Nombre de personnes touchées	DIRVAL	2020
S'assurer que toutes les écoles doctorales de l'établissement font la promotion sur internet de la campagne nationale "doctorat handicap" du ministère	Nombre de site internet faisant la promotion de la campagne	DIRVAL	2020
Faire la promotion sur le internet de la DIRVAL de campagne nationale "doctorat handicap" du ministère	Date de publication	DIRVAL	2020
Financement sur ressources propres d'un contrat doctoral fléché «handicap»	Nombre de contrat doctoral réservé	DIRVAL	2020

## 4 Impulser une culture du handicap au sein de la communauté universitaire

L'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap montre l'installation d'une véritable culture du handicap au sein de la communauté universitaire. En cinq ans, le nombre des étudiants en situation de handicap a plus que triplé (de 154 étudiants en 2012-2013 nous sommes passés à 527 étudiants en 2017-2018 et plus de 600 aujourd'hui). Il va sans dire que ce phénomène est lié aux conditions d'accueil, mais aussi au développement d'une véritable culture du handicap, tant à l'extérieur de l'Université qu'entre ses murs. Pour autant, des actions restent à mener pour continuer à développer cette culture et pour changer le regard sur le handicap.

### 4.1 Développement des actions de sensibilisation autour du handicap

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Mettre en place un plan de communication pour valoriser les actions mises en œuvre par l'université	Nombre d'événements organisés	Direction de la communication	2019
Organiser une manifestation/ journée de sensibilisation avec des partenaires internes (association, UEFAPS, médecine, insertion pro relations internationales...) et externes (Cap'emploi, DINSIC, associations...)	Nombre de personnes touchées	Correspondant handicap et Relais handicap	2020
Aborder annuellement la question du handicap à l'ordre du jour des réunions des responsables administratifs	Nombre de réunions auxquelles les questions liées au handicap ont été proposées à l'ordre du jour (quantitatif) et leur compte-rendu (qualitatif)	Correspondant handicap et Relais handicap	2020
Sensibilisation des gestionnaires RH au handicap	Nombre de gestionnaires sensibilisés	Responsable formation Correspondant handicap	2020

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Compléter la présentation sur le handicap prévue dans le parcours d'intégration des nouveaux arrivants par une présentation des dispositifs internes à l'établissement	Date de l'intervention	Responsable formation Correspondant handicap	2020
Sensibilisation au handicap des agents dans le cadre de réunion en amphithéâtre	Nombre d'agents touchés	Responsable formation Correspondant handicap	2021
Réalisation avec les étudiants de cinéma de webdocuments de sensibilisation mis en ligne	Nombre de films Nombre de visionnage	Relais handicap et SUN	2022

#### 4.2 Accès à la culture et au sport

Être étudiant et personnel de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, c'est aussi pouvoir bénéficier de l'ensemble de l'offre culturelle et sportive proposée par l'établissement, que l'on soit en situation de handicap ou non. Notamment, l'UEFAPS, à travers son parcours de sport adapté, participe à la promotion de la pratique sportive et handisportive, grâce à la mise en place d'un parcours personnalisé adapté aux capacités et à l'état de santé de chacun.

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Intégrer une sensibilisation à au handisport dans les fêtes du sport de l'Université (celle pour les étudiants et celle pour les personnels)	Nombre de participants à ces ateliers	UEFAPS	2019
Développer des partenariats interuniversitaires pour le handisport	Nombre d'étudiants issus d'autres universités Nombre d'événements handisport	UEFAPS	2019
Développer la semaine sportive olympique et paralympique pour accueillir d'avantage d'étudiants en situation de handicap	Nombre d'étudiants	UEFAPS	2019
Prendre en compte le handicap dans la vie culturelle de l'établissement (plus d'incitation pour les EH) et faire la promotion d'événements culturels extérieurs accessibles	Nombre d'étudiants en situation de handicap dans les ateliers Nombre d'évènements accessibles promus	Relais handicap / SVE	2021

### 4.3 Favoriser les agents à déclarer leur handicap

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont énumérés à l'article L5212-13 du Code du Travail. Il s'agit :

- des personnes reconnues travailleurs handicapés par la CDAPH (ex-Cotorep) ;
- des agents titulaires de la carte d'invalidité ;
- des agents titulaires de l'allocation adulte handicapé ;
- des titulaires d'une " rente " liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente supérieure à 10% ;
- des titulaires d'une pension d'invalidité dans les cas où l'invalidité a réduit d'au moins des deux tiers les capacités de travail ou de gain des intéressés ;
- des sapeurs- pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité après un accident survenu ou une maladie contractée en service ;
- des titulaires d'un emploi réservé énuméré aux articles L394 à L396 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Mise en place d'un recensement annuel	Communication des résultats	Correspondant handicap	2019
Mise à jour de la communication autour du handicap sur l'intranet, notamment sur l'intérêt pour un agent de déclarer son handicap	Date de mise à jour	Correspondant handicap	2019
Compléter le formulaire « fiche de renseignement » rempli par les nouveaux arrivants au moment de leur signature de contrat, un champ dédié au handicap	Date de modification du formulaire	Correspondant handicap	2019
Alerter les agents titulaires d'une RQTH du besoin de renouvellement 6 mois avant l'échéance et leur proposer un accompagnement	Nombre d'agents relancés	Médecine de prévention	2019
Création d'une fiche d'aide à la saisie dans le système d'information des ressources humaines (SIHAM) dans le module dédié au handicap	Date de création du formulaire	Correspondant handicap Service du pilotage à la DRH	2020
Mettre à jour les données relatives au handicap dans le système d'information des ressources humaines (SIHAM)	Nombre de dossiers individuels mis à jour	Gestionnaires santé (reprise d'historique) Gestionnaires SGP (nouveaux arrivants)	2020

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Faire un reportage sur des aménagements réalisés auprès d'agent en situation de handicap	Nombre de reportage réalisés	DIRCOM / SUN	2021
Intégrer un module handicap dans la plaquette nouvel arrivant pour les inciter à déclarer leur handicap	Création de la plaquette	Gestionnaires SGP	2021

#### 4.4 Favoriser le partage d'information autour du handicap

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Mettre à disposition dans l'intranet l'ensemble des réglementations et documents de référence sur le handicap et en assurer une veille juridique	Date de publication	Correspondant handicap / Relais handicap	2020
Mettre à disposition l'ensemble des procédures internes à Paris tant pour les étudiants que pour les personnels	Actualisation annuelle	Correspondant handicap / Relais handicap	2020
Rédiger un vadémécum sur le handicap à destination des agents et des encadrants	Date de création	Correspondant handicap / DIRCOM	2020
Participer au réseau handicap mis en place par le FIPHP pour bénéficier du partage d'expérience entre correspondants handicap des établissements publics d'Ile-de-France	Nombre de réunion de réseau	Correspondant handicap	2020
Participer au réseau handicap mis en place par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour bénéficier du partage d'expérience entre correspondants handicap	Nombre de réunion de réseau	Correspondant handicap	2020

## 5 Une université engagée pour une société plus inclusive

Fidèle à ses valeurs humanistes et à la reconnaissance de la différence, l'Université Paris 1 participe au niveau qui est le sien, par l'intégration des publics en situation de handicap, étudiants ou personnels, à construire une société plus inclusive, en lien avec sa politique développement durable, plus particulièrement avec sa responsabilité sociale et sociétale.

### 5.1 Recrutement

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Indiquer sur le site internet et dans les offres d'emploi que tous les postes sont ouverts aux personnels en situation de handicap	Date de mise à jour	Responsable SGP	2019
Cibler chaque année un recrutement handicap	Nombre d'offre publiée	DRH	2019
Rédiger une présentation des dispositifs de recrutement par population et par dispositif réglementaire dans le vademécum handicap à destination des agents et des encadrants	Date de publication	Correspondant handicap Responsable SGP	2020
Accueillir des apprentis en situation de handicap	Nombre d'agents en apprentissage en situation de handicap	Correspondant handicap Responsable SGP	2020
Diffuser les offres d'emploi dans des réseaux handicap (ex. : Cap'emploi)	Nombre d'offres diffusées	Correspondant handicap	2021
Mettre en place des partenariats avec des associations travaillant sur le handicap pour proposer des offres de stage	Nombre d'offres diffusées Nombre de contrat	Correspondant handicap	2021

### 5.2 Accompagnement et maintien dans l'emploi des personnels

Si l'augmentation du nombre d'agents en situation de handicap dans l'établissement est une priorité depuis plusieurs années, le développement constant de l'accompagnement proposé à ces personnels reste un élément essentiel pour garantir l'amélioration des conditions de travail et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap.



Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Mise en place d'une réunion mensuelle entre le médecin de prévention, la DRH et le correspondant handicap	Bilan en commission handicap	Correspondant handicap	2019
Proposer un entretien à tous les nouveaux agents ayant déclaré leur handicap	Nombre d'entretien réalisés	Correspondant handicap	2020
Proposer un accompagnement à l'accueil des encadrants en amont du recrutement d'un nouvel agent en situation de handicap	Nombre de réunion réalisée	Correspondant handicap	2020
Suivre l'aménagement proposé par le médecin de prévention dans le cadre des visites médicales en cas de restrictions ou de proposition d'adaptation du poste de travail pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi	Nombre d'aménagement réalisé	Correspondant handicap	2020
Se rapprocher de CAP'emploi pour bénéficier de leur expertise du maintien dans l'emploi	Nombre d'aménagement réalisé en partenariat	Correspondant handicap	2020
Formaliser une procédure de gestion des visites médicales et d'aménagement de poste pour anticiper les incompatibilités entre l'état de santé des agents et leur poste de travail	Procédure dans le vadémécum handicap	Correspondant handicap, médecin de prévention et directeur prévention	2020
Proposer dans les offres de formation continue un aménagement de la formation en fonction du handicap dans le cadre des formulaires d'inscription	Formulaire d'inscription au formation modifié	Responsable formation	2020
Formaliser une procédure de gestion des reclassements suite à des restrictions médicales fortes pour favoriser le maintien dans l'emploi	Procédure dans le vadémécum handicap	Correspondant handicap, médecin de prévention, responsable formation	2021
Communiquer sur les prestations sociales offertes aux agents BOE	Support de communication	Assistante sociale	2022
Appuyer les agents BOE dans leurs démarches administratives liées au handicap par le service social	Nombre d'accompagnement réalisés par l'assistante sociale	Assistante sociale	2022

### 5.3 Achats

Dans le cadre d'une politique d'achats engagée sur le plan social avec ses partenaires, l'établissement peut décider d'effectuer des achats auprès d'EA (entreprises adaptées) ou d'ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) qui favorisent l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Définir des objectifs liés à l'intégration des personnes en situation de handicap dans nos relations avec les partenaires de l'établissement dans la politique d'achats de l'université	Rédaction d'une clause handicap dans la politique d'achat	DAFB	2021

### 5.4 Intégration du handicap dans les formations dispensées par l'université Paris 1

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Introduire dans les formations des ateliers mode projet pour mieux appréhender le handicap et mieux le prendre en compte dans l'engagement étudiant	Nombre d'étudiants	DEVE / SUN	2022

## 6 Une Université, espace de vie et de travail pour tou.te.s

### 6.1 Accessibilité des locaux

La multiplicité des sites de l'université et leurs diversités impliquent le déploiement d'un programme de mise en conformité de l'accessibilité bâtiminaire sous la forme d'un Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP, institué par l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014) déposé en 2015 par l'université. Les travaux inscrits à l'Ad'AP sont mis en œuvre selon un calendrier prévisionnel tenant compte du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière et des classements des bâtiments protégés au titre des monuments historiques. Le plan 2019 comporte par exemple 22 opérations de travaux pour une estimation de 150.000 €.

A noter que, conformément à la réglementation, le programme Ad'AP ne porte que sur locaux accessibles au public classés ERP et concerne les sites suivants : Centre Panthéon, Centre PMF, Centre Cujas (uniquement le bâtiment sur rue, à savoir la bibliothèque), Centre St Charles, Centre Cassin, Institut de Géographie, Centre Mahler, Centre MSE (Maison des Sciences Economiques), Centre Broca, Centre Lourcine, Centre Ulm, Editions de la Sorbonne, Centre Bourg la Reine et Centre du Four.

Le tableau ci-dessous figure quelques conformités significatives :

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Mise à disposition de boucle magnétique (BIM) sur les sites de du Panthéon, de PMF et de Cassin	Nombre d'emprunt annuel auprès des appariteurs	DPI / DL	2019
Actualisation annuelle des registres d'accessibilité mis en place en 2018	Date des mises à jour	DPI / DL	2019
Pose de BAO (bande d'aide à l'orientation) et de BEV (bande d'éveil à la vigilance), de clous podotactiles et profils antidérapants	Liste des sites concernés	DPI	2020
Mise aux normes du mobilier dans les lieux d'accueil	Liste des sites concernés	DPI	2020
Mise aux normes des ascenseurs de personnes	Liste des sites concernés	DPI	2019/2021
Mise en œuvre des ouvertures et fermetures automatiques des portes principales	Liste des sites concernés	DPI	2021
Améliorer la diffusion des consignes de sécurité incendie en direction des étudiants et personnel en situation de handicap	Date de diffusion	Chaque directeur de site	2021

## 6.2 Accueil des usagers en situation de handicap

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Formation des agents d'accueil employés par l'université à l'accueil des usagers en situation de handicap et aux besoins spécifiques des sites	Pourcentage d'agents d'accueil formés	Responsable de formation / DL	2021

## 6.3 Accessibilité numérique des sites internet et intranet

Le RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations) a pour objectif de qualifier l'accessibilité des contenus et applications présentés sous forme numérique et consultables à travers un navigateur web, quel que soit le support.

Dans sa version actuelle (V3 de 2017), il guide les autorités administratives dans l'adoption et la mise en œuvre de bonnes pratiques assurant l'accessibilité de ces contenus web à tous les publics, quelles que soient leurs aptitudes physiques ou mentales. Pour ce faire, il met à disposition un référentiel technique permettant de vérifier le respect effectif des normes et de mesurer la conformité des contenus web au regard des standards

Pour reprendre les quatre grands principes définis dans les règles internationales d'accessibilité des contenus web, l'adaptation des contenus web consiste à rendre les contenus perceptibles, compréhensibles, robustes et utilisables : soit par la mise à disposition des contenus sous des formes utilisables dans certains contextes (le sous-titrage d'un film pour une personne déficiente auditive, un fichier son décrivant les textes affichés dans le film pour une personne déficiente visuelle...), soit par les technologies d'assistance permettant de restituer le contenu sous une forme perceptible par la personne (exemple : logiciel de lecture d'écran et restitution vocale des contenus).

Très souvent, c'est la combinaison de ces deux types de solution qui permettra aux utilisateurs d'accéder à l'ensemble des contenus.

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Désignation d'un référent accessibilité	Nom du référent	DSIUN	2019
Mise en accessibilité sous la norme RGAA version 3 du site internet	Date de diffusion du site	DSIUN	2019
Formation des contributeurs au site internet	Nombre de personnes formées	DSIUN	2019

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Mise en accessibilité sous la norme RGAA version 3 du site intranet	Date de diffusion du site	DSIUN	2020
Formation des contributeurs au site intranet	Nombre de personnes formées	DSIUN	2020
Obtention du label « e-RGAA » du site internet par la DINSIC	Date d'obtention	DSIUN	2020
Audit de contrôle des critères du label « e-RGAA »	Date de réalisation	DSIUN	2022
Evaluation de l'accessibilité des applicatifs métier pour réaliser les déclarations d'accessibilité	Pourcentage d'applicatifs accessibles	DSIUN	2022

#### 6.4 Espaces pédagogiques interactifs

Véritables relais pédagogiques, les espaces pédagogiques interactifs (EPI), encore trop souvent sous-exploités par la communauté enseignante et les étudiants, devraient prendre un nouvel essor dans la période concernée par ce schéma directeur. Une politique incitative de l'utilisation de cet outil numérique va être mise en place à travers plusieurs actions.

Action	Indicateur	Pilote	Echéance
Accessibilité des EPI pour les étudiants en situation de handicap	50% des formations accessibles aux étudiants	DSIUN	2020
Accessibilité des EPI pour les enseignants en situation de handicap pour qu'ils puissent y déposer les cours	100% des formations accessibles aux enseignants	DSIUN	2020
Inciter au dépôt des cours sur les EPI	Taux de cours disponible sur les EPI	SUN	2020
Formation obligatoire des enseignants à l'utilisation des EPI	Nombre de personnes formées	DSIUN	2020

## 7 ANNEXES

### 7.1 Calendrier de consultation des instances

Date	Réunion
17/04/2019	Commission handicap
06/06/2019	Commission handicap
25/06/2019	Comité technique
12/07/2019	CHSCT
24/09/2019	Conseil académique en formation plénière
26/09/2019	Conseil d'administration

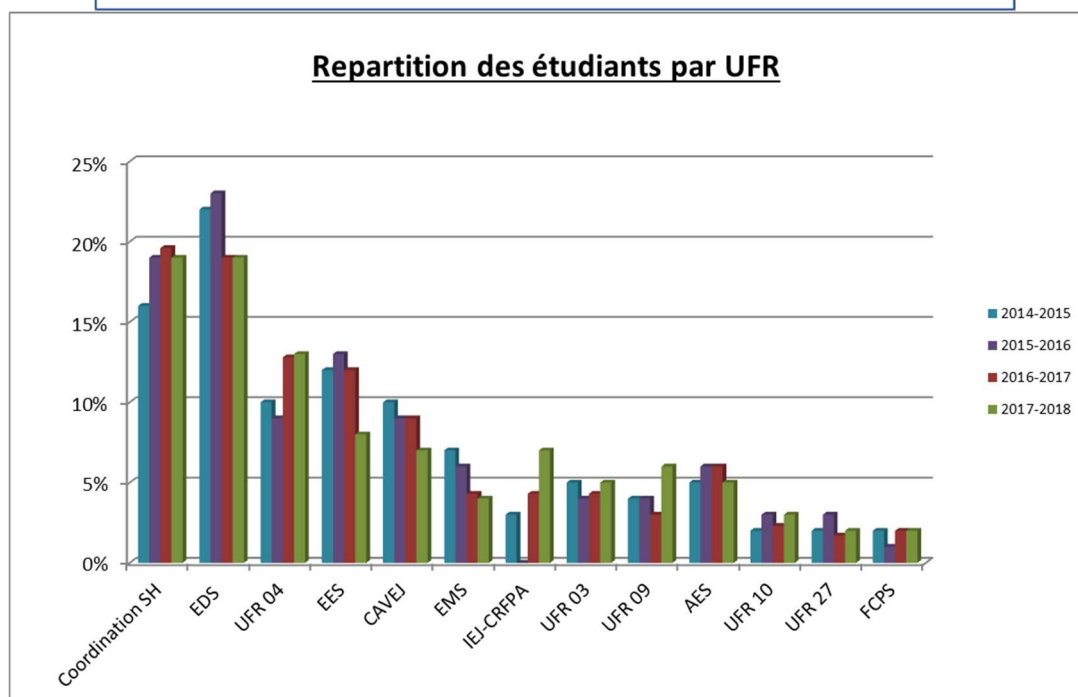
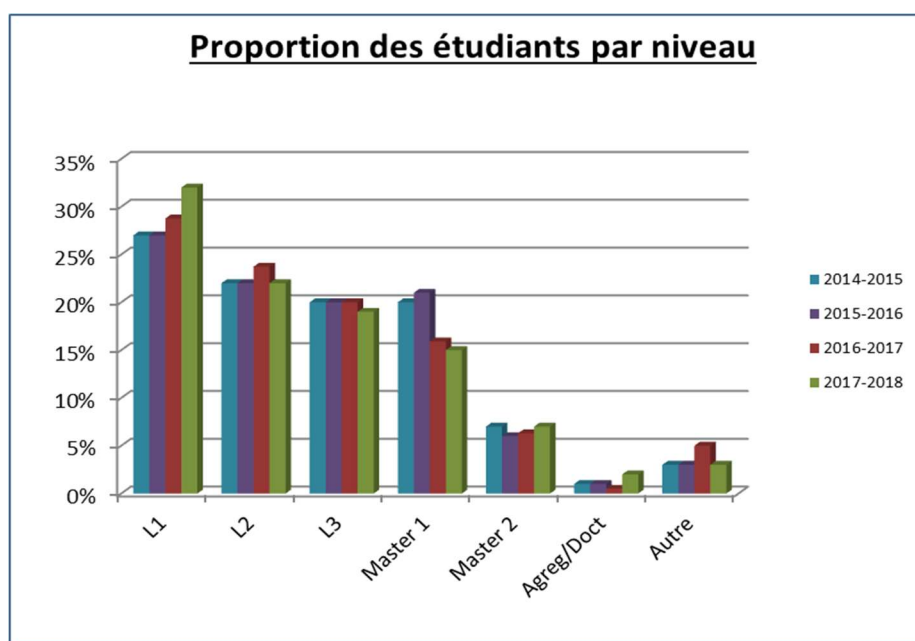
## 7.2 Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapés
Ad'AP	Agendas D'Accessibilité Programmée
BAO	Bande d'Aide à l'Orientation
BEV	Bande d'Eveil à la Vigilance
BIATSS	Personnel des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé
BIM	Boucle à Induction Magnétique
BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'emploi
CA	Conseil d'Administration
CAC	Conseil Académique
CFVU	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CT	Comité Technique
CVEC	Contribution Vie Etudiante et de Campus
DEVE	Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
DIRVAL	Direction de la Valorisation de la recherche
DL	Direction de la Logistique
DPEIP	Direction Partenariat Entreprises et Insertion Professionnelle
DPI	Direction du Patrimoine Immobilier
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRI	Direction des Relations Internationales
DSIUN	Direction du Système d'Information et des Usages Numériques
EA	Entreprises Adaptées
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPI	Espaces Pédagogiques Interactifs
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
MDPH	Maisons Départementales des Personnes Handicapées
ORIVE	Observatoire des Résultats, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Etudiante
PAEH	Plan d'Accompagnement des Etudiants en situation de Handicap
PEPS	Parcours Personnalisé d'Education Physique et Sportive
RGAA	Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SCUIO	Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation
SGP	Service de Gestion des Personnels
SIHAM	Logiciel de gestion des personnels
SIUMPPS	Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
SUN	Service des Usages Numériques
SVE	Service Vie Etudiante
UEFAPS	Unité d'Enseignement & de Formation en Activités Physiques et Sportives
UFR	Unité de Formation et de Recherche

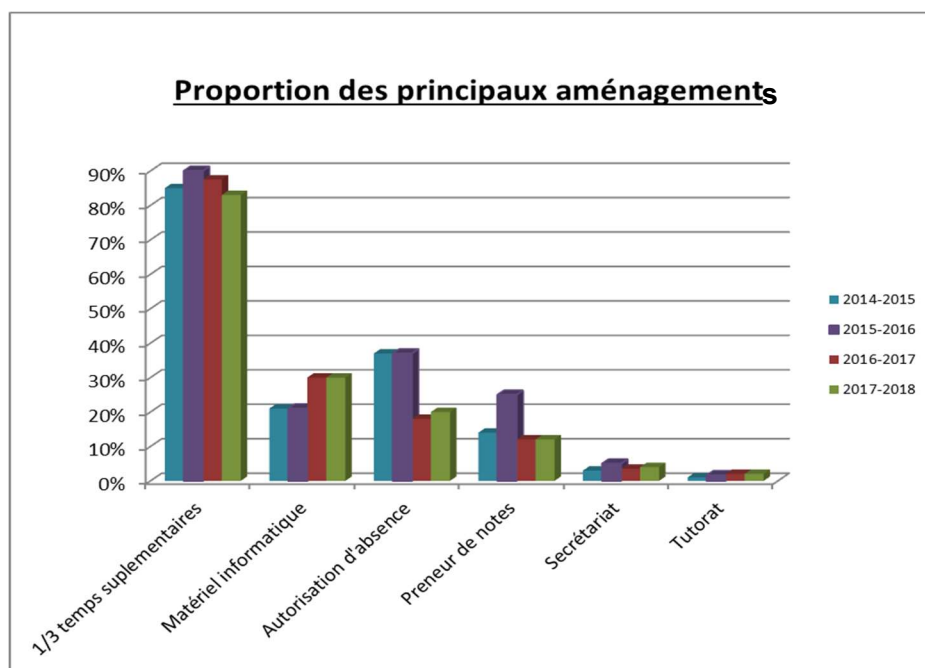
### 7.3 Etat des lieux des étudiants en situation de handicap

Les tableaux présentent une analyse des étudiants suivis au relais handicap.

	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
<i>Nombre d'étudiants suivis par la Médecine préventive et le Relais handicap</i>	154	336	388	422	459	527







En dehors de ce service dédié, les bibliothèques universitaires proposent également des équipements destinés à répondre aux besoins des étudiants (accessibilité des locaux, ordinateurs munis de logiciel d'agrandissement de caractères...).

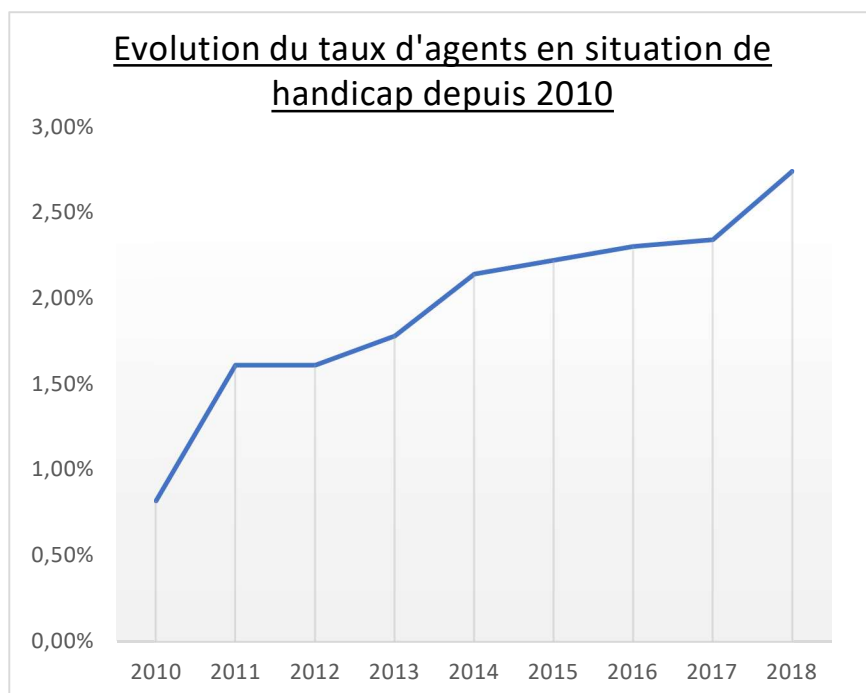
Les étudiants sont tenus informés des outils disponibles à travers les guides publiés par le relais handicap et la BU, à travers les pages web de ces services et la notice du dossier d'inscription administrative.

Le tableau ci-dessous présente une analyse financière des actions menées par le relais handicap au profit des étudiants.

<i>Indicateurs</i>	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017- 2018
<i>Ligne budgétaire allouée par le MESR</i>	34 000 €	34 000 €	44 000 €	52 000 €	50 000 €	???
<i>Dépenses réelles</i>	52 565 €	38 421 €	47 311 €	53 814 €	49 220 €	45 000 €
<i>Nombre d'étudiants bénéficiaires des aides financières</i>	33	51	55	63	74	61
<i>Cout moyen par étudiant</i>	468 €	?	125 €	123 €	107 €	85 €
<i>Nombre d'étudiants recrutés (toutes missions confondues)</i>	1 <sup>er</sup> sem : 32 2 <sup>ème</sup> sem : 39	1 <sup>er</sup> sem : 50 2 <sup>ème</sup> sem : 65	1 <sup>er</sup> sem : 86 2 <sup>ème</sup> sem : 63	1 <sup>er</sup> sem : 99 2 <sup>ème</sup> sem : 74	1 <sup>er</sup> sem : 55 2 <sup>ème</sup> sem : 60	1 <sup>er</sup> sem : 82 2 <sup>ème</sup> sem : 47

## 7.4 Etat des lieux des agents de l'université en situation de handicap

Le graphe et les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de l'effectif en situation de handicap en pourcentage par rapport à l'effectif et en nombre depuis 2010 jusqu'à 2018.



Exercice	Taux d'emploi direct
2010	0,82%
2011	1,61%
2012	1,61%
2013	1,78%
2014	2,14%
2015	2,22%
2016	2,30%
2017	2,34%
2018	2,74%

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi	19	37	38	41	47	48	54	57	72

## 7.5 Etat de l'accessibilité des locaux de l'université

Le tableau ci-dessous présente un état de l'accessibilité des sites où sont présents des étudiants et personnels de l'Université suivant les modalités de compensation mise en place :

CENTRES	Parking adapté	Ascenseur accessible aux PMR et déficients visuels	Ascenseur Existant mais non accessible aux PMR	Toilettes accessibles aux PMR	Bandes podotactiles	Amphis à boucle magnétique	BIM Portative
PANTHÉON	OUI	OUI		OUI	OUI	Amphis 2A, B, 3 et 4	OUI
PIERRE MENDÈS-FRANCE		OUI		OUI	OUI	Amphis H, I, J, K, L, N	OUI
SORBONNE	OUI	OUI		OUI	OUI		
SAINT-CHARLES	OUI	OUI		OUI	OUI	Amphi été 2019	
RENÉ CASSIN		OUI		OUI	OUI	AmphiCapitant amphi Colliard	
17 RUE DE TOLBIAC			OUI	OUI			
ULM			OUI				
MAISON DES SCIENCES ECONOMIQUES	OUI	OUI		OUI	OUI		
INSTITUT DE GEOGRAPHIE		OUI		OUI		Amphi été 2019	
MICHELET		OUI		OUI			
NOGENT SUR MARNE - IEDES	OUI	OUI		OUI			
BIBLIOTHÈQUE CUJAS		OUI		OUI	OUI		
BROCA	OUI	OUI		OUI		Amphi été 2019	
RUE DU FOUR			OUI				
MALHER	OUI	OUI		OUI	OUI	Amphi	
BOURG-LA-REINE	OUI	OUI		OUI	OUI		

Le tableau ci-dessous présente l'accessibilité spécifique des personnes à mobilité réduite aux sites de l'université Paris 1 qui sont gérés en direct par l'établissement :

<b>CENTRES</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>ACCESSIBILITÉ DU CENTRE</b>
PANTHÉON	12, place du Panthéon - Paris 5e	OUI par la rue Saint-Jacques
PIERRE MENDÈS-FRANCE	90, rue de Tolbiac - Paris 13e	OUI par la rue Baudricourt
SORBONNE	17, rue de la Sorbonne - Paris 5e	OUI
SAINT-CHARLES	47-53, rue des Bergers - Paris 15e	OUI
RENÉ CASSIN	17, rue Saint-Hippolyte - Paris 13e	OUI
TOLBIAC	17, rue de Tolbiac - Paris 13e	OUI
ULM	1, rue d'Ulm - Paris 5e	OUI
MAISON DES SCIENCES ECONOMIQUES	106-112, bd de l'Hôpital - Paris 13e	OUI
INSTITUT DE GEOGRAPHIE	191, rue Saint Jacques - Paris 5e	OUI
NOGENT SUR MARNE - IEDES	45 bis, avenue de la belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne	OUI
BIBLIOTHÈQUE CUJAS	2, rue Cujas - Paris 5e	OUI
BROCA	21, rue de Broca - Paris 5e	OUI
MALHER	9, rue Malher - Paris 4e	OUI
BOURG-LA-REINE	16, boulevard Carnot 92340 Bourg-la-Reine	OUI
RUE DU FOUR	13, rue du Four 75006 Paris	NON
EDITIONS DE LA SORBONNE	212, rue Saint Jacques - Paris 5e	OUI